

Le Piscopien



N° 96
JUILLET 2013

SALON ARTISANAL
PAGE 6

FÊTE NATIONALE : 14 JUILLET
PAGE 12

Fête Nationale

Venez nombreux, amenez vos amis
pour faire la fête à piscopie

le samedi 13 juillet 2013

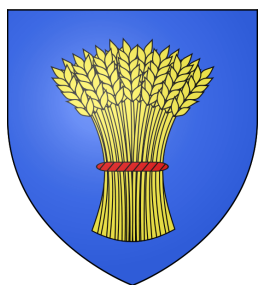
à la salle des fêtes "Les blés Mûrs"
Rue des petits potiers

Buffet à partir de 19h30

A PARTIR DE 23H FEUX D'ARTIFICE
SUIVI D'UN BAL ANIMÉ PAR LAURENT

Inscription avant le
2 juillet 2013

PRIX ADULTE : 15 EUROS
ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS : 10 EUROS



Le Piscopien



N° 96
JUILLET 2013

SOLEIL EN AVANT PREMIÈRE
PAGE 8

SOLEIL EN AVANT PREMIÈRE
PAGE 8



Ville de Piscop

Mister John et sa partenaire

*le samedi 14 décembre 2013
à la salle des fêtes "les blés Mûrs"*

Spectacle de Noël

DE LA MAGIE, DE LA DANSE ,
DE LA GRANDE ILLUSION,
UN SCULPTEUR DE BALLON...

*Spectacle offert
à tous les enfants du village*

VU DANS INCROYABLE TALENT EN 2008 FINAL
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2009
VU DANS LE PLUS GRAND CABARET 2011



SOMMAIRE

3

EDITO - SOMMAIRE

4

DATES À RETENIR

5

VIE LOCALE

Rythme scolaire
Église
Bibliothèque

6-7

VIE LOCALE

Courses vélo
Salon Artisanat
Soirée cubaine
Cours de danse

8-9

BON À SAVOIR

Listes électorales
Recensement
Inscriptions scolaires
Règles de voisinage
À votre bon droit
Opération nez rouge
Sécurité routière

10-11

INFORMATIONS

État civil
Horaires mairie
Assistants maternelles
Recette

Le piscopien

■ Bulletin municipal

N°96 Juillet 2013

■ Mairie de Picop

1, place de la Mairie
95350 Piscop

■ Responsable de la publication

Christian Lagier

■ Rédaction

Sylvie Hannedouche,
adjointe à la communication

■ Secrétariat de rédaction

Solange Rey

■ Comité de rédaction

Conseil Municipal

■ Crédit photos

Mairie de Piscop/Fotolia

■ Maquette

Agence RDVA

■ Impression

Edgar

■ Dépôt légal

N°96 - Juillet 2013

ÉDITORIAL



CHRISTIAN LAGIER

Maire de Piscop

L'hiver fut rude et la neige a bien compliqué notre « tous les jours ». Notre petit tracteur équipé n'y suffisait plus et pour répondre rapidement à l'attente des Piscopiens, le déneigement des routes a été complété par une entreprise extérieure qui possède les équipements nécessaires.

Le maximum a été fait et il n'a pas été toujours facile de répondre à ce phénomène neigeux qui cette année a été particulièrement intense. Nous sommes de plus en plus confrontés à une contrainte budgétaire. En effet, la dotation de l'État pour le fonctionnement des charges qui nous incombent a encore diminué cette année et nous devons faire face à cette diminution en serrant notre budget pour ne pas augmenter la pression fiscale.

Cette année encore, les taux communaux des impôts locaux n'ont pas augmenté.

Nous n'avons pas les moyens de concrétiser tout ce dont nous rêvons pour la commune et nous avons dû abandonner provisoirement le projet de la crèche qui dépassait le budget envisagé.

Une nouvelle salle a été aménagée dans une salle de l'ancienne école ce qui permettra un accueil plus sympathique pour les futurs mariés et pour diverses réunions.

Au sujet de l'affaire dite « Château vert » je porte à votre connaissance que la procédure intentée par la Société Partner et ayant donné lieu à notre recours devant le Conseil d'État est toujours pendante devant cette haute juridiction.

Cette année toutes les activités ont permis à ceux qui le désiraient de se rencontrer régulièrement. Espérons que notre commune continuera à vivre son « havre de paix ».

Par ailleurs, je remercie ceux et celles qui m'ont fait confiance en m'élisant Président de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France, qu'ils sachent que je ferai tout pour mener à bien cette nouvelle tâche et malgré cette période difficile gardons espoirs en l'avenir qui reste toujours ouvert et à construire pour ceux qui entendent devenir entrepreneur de leur vie.

Je souhaite à tous un repos bien mérité et pour ceux qui ne sont pas partis, de se retrouver le 13 juillet pour la fête populaire organisée par la commune.

**LE MAIRE,
CHRISTIAN LAGIER**



Vie locale

Retour sur : Un jour d'hiver à Piscop...



Dates à retenir

FÊTE DE L'ÉCOLE

29 juin 2013

VÉLO

30 juin 2013

FÊTE NATIONALE

13 juillet 2013

VOYAGE DES ANCIENS

14 septembre 2013

BAL DE L'UNACITA

5 octobre 2013

COMMÉMORATION ARMISTICE 1918

11 novembre 2013

BOURSE AUX JOUETS / TÉLÉTHON

7 et 8 décembre 2013

NOËL DES ENFANTS DE PISCOP

14 décembre 2013

REPAS DES ANCIENS

15 décembre 2013

VŒUX DU MAIRE

13 janvier 2014

FÊTE DE L'ÉCOLE

8 février 2014

ELECTIONS MUNICIPALES

2 et 16 mars 2014

TROC PLANTES

1^{er} ou 3 ou 4 mai 2014

ELECTIONS EUROPÉENNES

25 mai 2014

FÊTE DE L'ÉCOLE

21 juin 2014

FÊTE NATIONALE

12 juillet 2014



École et rythmes scolaires

Suite à la nouvelle loi ministérielle sur le changement des rythmes scolaires, nous avons, monsieur le maire et moi-même, assister aux réunions d'informations avec les différents élus de la circonscription.

Sur plusieurs questions posées, à savoir : la charge des communes, le recrutement du personnel qualifié pour 3/4h par jour, le temps du midi plus long, la sieste des petits, l'école le mercredi matin ou samedi matin, les activités extra scolaires ?

Les réponses n'étaient pas précises, beaucoup d'interrogations restaient sans réponses, et la journée des élèves était toujours aussi longue.

Nous avons donc préféré comme beaucoup d'autres communes, se laisser une année de réflexions et remettre ce projet pour la rentrée 2014 comme la loi nous l'autorise.

Christiane Nys

1^{er} et 2 décembre 2012, salon artisanal

Le salon artisanal a ouvert ses portes cette année à de nouveaux exposants, qui se sont mêlés aux anciens pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Toujours présent, le stand Téléthon présentait les réalisations confectionnées par les enfants de l'école au profit de l'association. Un grand merci à l'équipe enseignante et aux parents d'élèves qui ont contribué à la réussite de ce stand.



Embellissons notre église

L'église de notre village accueille ses paroissiens les derniers dimanches de chaque mois. Avec l'école c'est un lieu qui fait vivre notre village et nous rassemble.

Pour aider à l'entretien et l'embellissement, nous pouvons tous apporter notre petite contribution à savoir: une plante que nous déplantons, un bouquet de fleurs fraîches du jardin, un sujet pour la crèche...

Vous pouvez faire parvenir vos dons à Madame Maria Monteiro qui s'occupe de l'église. Seule c'est difficile, tous ensemble nous sommes plus fort pour avoir un village plus beau... merci.





Vie locale

Le 30 juin, journée vélo

Notre manifestation aura lieu cette année le dimanche 30 juin 2013. Le matin, accueil des écoles de vélo pour une épreuve d'agilité et de cyclo cross.

Ce parcours sera ouvert aux enfants non licenciés, munis d'un casque et d'un vélo. L'après-midi, deux courses traverseront notre village à partir de 14 heures, les minimes et les cadets.



La course de mai 2012



La course de mai 2012

Venez nombreux les encourager!

Nous remercions d'avance les riverains pour leur compréhension devant la gêne occasionnée par nos jeunes sportifs.

Catherine

Nouveau à Piscop : Cours de Danse Country



À partir du jeudi 12 septembre 2013
Salle des Blés Mûrs

Tous les jeudis de **19h à 20h** pour les débutants

- de **20h à 21h** pour les novices
- de **21h à 22h** pour les intermédiaires.

• Tarifs :

Habitants de Piscop : 130 €

Hors Piscop : 150 €

Cours supplémentaire : 100 €

La carte de 10 séances : 60 €

Pour inscription et/ou renseignement contacter
Lydie au 06 67 23 12 41
ou par mail : lydie.lidec@bbox.fr.

Gwenaëlle et Christiane

Bibliothèque « Au Temps libre »



Notre bibliothèque a augmenté ses inscriptions et la fréquentation des inscrits est très encourageante.

La venue des classes une fois par semaine satisfait les enseignants autant que les élèves et redynamise la bibliothèque.

Pour l'année prochaine nous avions espéré descendre la bibliothèque

près de l'école, mais le projet était vraiment trop coûteux pour la mairie, néanmoins il n'est pas abandonné et nous travaillerons ensemble afin de trouver une solution satisfaisante.

Malgré tout, nous allons pouvoir disposer de l'ancienne cantine, ce qui nous permettra de doubler la superficie de nos locaux et d'avoir un accès en rez-de-chaussée. Nous espérons faire les travaux pendant les vacances d'été et pouvoir vous y accueillir dès septembre.

N'oubliez pas de rapporter vos livres et de faire le plein pour l'été.

Bonnes vacances!

Gwenaëlle et Christiane



Soleil en avant première sur Piscop !

Nous en avons tous besoin, votre comité des fêtes l'a fait en organisant la soirée Cubaine le 6 avril dernier. Un orchestre, des démonstrations et initiations à la danse, notre maître de soirée LEO, nous a transporté à Cuba dans une ambiance «caliente». Beaucoup de monde sur la piste pour partager ce moment joyeux et ensoleillé. Merci à tous ceux qui ont œuvré

à la réussite de cette animation et à DECOR A VIVRE qui nous a gracieusement aménagé la scène pour les musiciens.

N'hésitez pas à les solliciter

LEO salsaconmigo@hotmail.com

DECOR A VIVRE <http://www.decor-a-vivre.fr>

Catherine



Championnats régionaux de cyclocross



250 coureurs franciliens s'étaient déplacés à Domont, stade des Fauvettes, le 16 décembre dernier pour participer aux championnats régionaux de cyclocross.

Après 30 minutes de montées avec vélo sur le dos, de descentes vertigineuses, de virages glissants, Maxime Vienne, notre jeune piscopien, a décroché le Titre dans sa catégorie cadet. **Justine Lebras** et **Jérémy Lecrocq** faisaient de même chez les juniors.

Tous les trois sont licenciés au club d'Argenteuil, notre partenaire dans les organisations cyclistes de notre village.

Un grand bravo à tous et un grand merci aux organisateurs.



Bon à savoir

Inscriptions sur les listes électorales

Vous avez 18 ans, vous venez d'emménager sur la Commune, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre.

Présentez-vous au secrétariat de la Mairie, muni :

- d'une carte d'identité ou passeport,
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- de votre ancienne carte d'électeur, éventuellement.

Inscription scolaire 2013/2014

La campagne d'inscription scolaire pour l'année 2013-2014 est ouverte jusqu'au 31 mai 2013, pour les enfants nés en 2010. Elle est automatique pour les enfants inscrits l'an passé. Les enfants qui feront leur entrée pour la première fois en classe de maternelle ou élémentaire doivent également s'inscrire auprès de la Mairie.

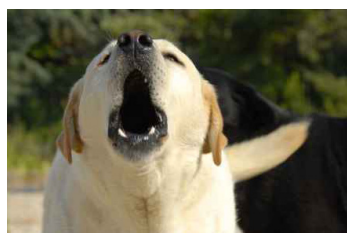
Sont concernés :

- les enfants nés en 2010 et entrant en maternelle
- les enfants emménageant à Piscop.

Présentez-vous au secrétariat de la Mairie, muni :

- carnet de santé de l'enfant,
- Livret de famille
- d'un justificatif de domicile.

Règles de bon voisinage, contre les aboiements intempestifs.



Si votre chien aboie sans cesse, équipez le d'un collier anti-aboiement.

Depuis la loi du 31/12/1992 et le décret du 18 avril 1995, ces nuisances peuvent être sanctionnées quand elles sont de nature à porter atteinte à la tranquillité

du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité (article R 48-2 du code de la santé publique)

Veillez à respecter la tranquillité de chacun.

Rappel : le brûlage à l'air libre est interdit

Vu le règlement sanitaire départemental du Val d'Oise et notamment l'article 84.

Considérant qu'il est nuisible et dangereux de faire du feu pour l'environnement,

Il vous est rappelé que, le brûlage des végétaux est interdit au niveau départemental.

Assistantes maternelles agréées de Piscop

BENCHIKH Maya

Tél : 01.39.91.14.35

1D rue de Paris- 95350 PISCOP

Capacité d'accueil : 2

MANA Deborah

Tél : 01.34.39.09.16

9 allée des Cent Arpents - 95350 PISCOP

Capacité d'accueil : 3

MARLE Marie-France

Tél : 01.39.90.93.58

14 rue Adrien Lebert - 95350 PISCOP

Capacité d'accueil : 1

STUCKI Huguette

Tél : 01.39.90.80.93

2 rue de Blémur - 95350 PISCOP

Capacité d'accueil : 3

LEMAITRE Rachel

Tél : 06.63.77.77.77

10 allée des Cent Arpents - 95350 PISCOP

Capacité d'accueil : 2

Recensement militaire

Tout citoyen âgé de 16 ans est désormais tenu de se faire recenser à la Mairie de son domicile.

Présentez-vous au secrétariat de la Mairie, muni :

- d'une carte d'identité ou passeport,
- Livret de famille
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

EN CAS DE DANGER OU DE MALAISE APPELZ VITE CE NUMÉRO.

UN APPEL* AU 3117 FACILITE L'INTERVENTION DES SECOURS DANS LES TRAINS ET RER TRANSILIEN DU RÉSEAU ÎLE-DE-FRANCE, SANS SE SUBSTITUER AUX NUMÉROS DE SECOURS HABITUELS (15-17-18-112), NI À L'USAGE DU SIGNAL D'ALARME.



* Appel non surtaxé et enregistré.

7J/7 24H/24



Opération nez rouge



Opération Nez Rouge est une action d'information, de sensibilisation, de prévention et de dépistage sur le terrain de la sécurité routière qui vise à diminuer le nombre d'accidents de la

route causés par la conduite d'un véhicule lorsque les facultés du conducteur sont affaiblies pour quelque raison que ce soit (alcool, drogue, stress, fatigue, médicaments,...).

L'association est également connue pour ses services de rapatriement de véhicules et de leurs passagers appartenant aux conducteurs avec des capacités affaiblies.

Dans sa démarche non répressive, ni moraliste, Opération Nez Rouge qui n'encourage ni ne condamne les personnes qui choisissent de faire la fête, se positionne comme une action de sécurité routière non négligeable et s'avère être un heureux complément des actions souvent répressives et justifiées menées par les forces de l'ordre. En France, pays du bien vivre, l'esprit de fête est profondément ancré et représente une manne économique non négligeable. Pour ces raisons et « pour que l'esprit de fête continue » l'association continuera

son engagement. Elle œuvre toujours en milieux festifs, dans une ambiance bon enfant et les demandes d'intervention augmentent d'année en année. La sécurité de nos routes est l'affaire de tous, rejoignez Opération Nez Rouge pour diminuer les drames de la route par lesquels nous serons tôt ou tard tous concernés.

S'engager auprès d'Opération Nez Rouge c'est :

- rejoindre une équipe, une ambiance, un état d'esprit
- devenir un véritable acteur de la sécurité routière
- garantir le succès de l'association dans la lutte contre l'accidentologie routière
- avoir une activité sociale et conviviale
- l'accomplissement d'une action concrète en faveur de la communauté
- accepter parmi les bénévoles, un brassage inter générationnel, inter ethnique, inter confessionnel, inter professionnel, bref sans aucune forme de discrimination

Pour mieux nous connaître :

www.operationnezrouge.eu

Pour nous contacter : onrfrance@free.fr

ou au 04 90 91 83 09

Les personnes âgées et leur voiture

Ils conduisent depuis de très nombreuses années. Leurs proches les voient prendre le volant alors que leur santé décline. Doivent-ils intervenir ?

À partir de 60 ans, les capacités visuelles et auditives diminuent, les facultés sensorielles déclinent et la résistance à l'éblouissement disparaît.

Il est inexact de croire que les conducteurs âgés ont plus d'accidents que les autres.

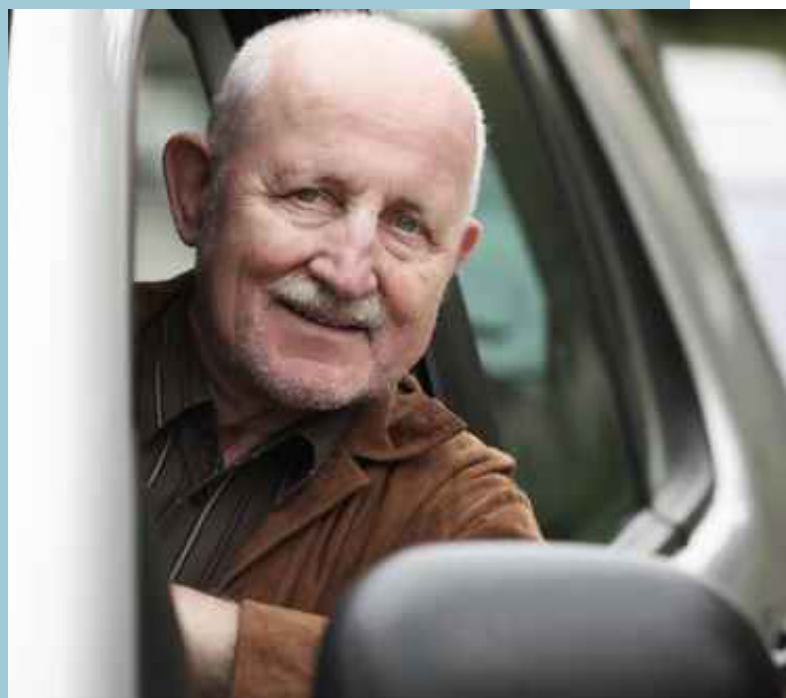
En règle générale, ils sont plus respectueux des limitations de vitesse et des règles du Code de la route. Ainsi, les derniers chiffres de la Sécurité Routière révèlent que les conducteurs de plus de 65 ans ne figurent pas dans la catégorie d'âge à la mortalité la plus élevée.

Mais, il y a des personnes âgées d'un tout autre genre, ceux dont les facultés mentales ou physiques sont diminuées au point de leur rendre la conduite automobile dangereuse pour leur propre intégrité physique, mais également pour celle des tiers, sans oublier le risque de dégâts aux biens, qu'ils soient privés ou publics.

Quelle attitude adopter face à cette situation ?

Grâce aux actions de communication en matière de sécurité routière, il est (enfin !) devenu évident qu'on ne doit pas laisser une personne ivre conduire, sous peine de s'exposer à des sanctions pénales (prison et/ou amende), si la personne en état d'ébriété est victime ou auteur d'un accident.

En attendant une extension, fort probable et, peut-être, prochaine, de cette sanction au fait de laisser une personne



qui n'a plus les aptitudes mentales ou physiques suffisantes pour conduire, il semble important d'insister pour qu'il ne prenne pas le volant. C'est le protéger, protéger les autres mais aussi... vous protéger.



Informations

LE COIN DU CUISINIER Petites mousses de St Jacques



INGRÉDIENTS

- 500 g de noix de St Jacques avec le corail pour la sauce.
- 300 g de crème fraîche épaisse.
- 150 ml de crème liquide.
- 3 blancs d'œuf.
- 1 œuf entier.
- 1 citron.
- 1 cuillère à café de baies rose.
- 1 cuillère à café de fécule.
- Sel, poivre.

Four th6.180°

Réserver le corail et garder 3 noix.

Mettre le reste dans un mixeur salé et poivré. Mixer finement puis incorporer les blancs d'œufs un par un, l'œuf entier, fécule, puis la crème épaisse en mixant entre chaque opération.

Beurrer les ramequins, verser la préparation. Mettre les ramequins dans un plat rempli d'eau à mi-hauteur.

Cuire environ 30 minutes. Vérifier avec un couteau si cuit à l'intérieur doit être chaud.

Couper en 4 dans l'épaisseur le reste des noix réservées dans une assiette et assaisonner (sel, poivre, citron). Mettre dans une assiette en nappant de la sauce autour. Mettre deux lamelles de Saint Jacques marinées dessus et décorer de baies roses.

SAUCE

Mixer finement le corail, verser la purée dans une casserole. Faire chauffer à feu doux puis ajouter la crème liquide, saler et poivrer. Mélanger. Au 1^{er} frémissement retirer du feu et réserver au bain marie.

À votre bon droit : la responsabilité du gardien de la chose inanimée

Dans quelle mesure la victime d'un accident causé par une chose (un objet) peut obtenir réparation ? Doit-elle prouver la faute du propriétaire de la chose ou peut-elle se prévaloir d'une présomption lui évitant de prouver cette faute ?

Nous nous intéresserons plus particulièrement à l'article 1384 du code civil qui, dans son alinéa 1er prévoit que « l'on est responsable du dommage causé.....par le fait de choses que l'on a sous sa garde ».

Cet alinéa concerne toutes les choses inanimées, mais avec certaines limites. En effet, seule l'anormalité de la chose peut entraîner la responsabilité de son gardien (de son propriétaire dans la majorité des cas). C'est la position de la Cour de Cassation exprimée dans son arrêt du 13 décembre 2012 dans cette affaire :

Il s'agissait d'un enfant qui après avoir escaladé un muret pour atteindre la toiture d'un abri de la piscine dans laquelle il avait l'intention de plonger, s'était empalé sur la tige de fer utilisée comme tuteur d'un arbuste planté au pied du muret d'où l'enfant avait chuté. L'enfant décèdera des suites de ses blessures. La responsabilité des propriétaires de la piscine n'a pas été retenue. Il a été en effet souligné que le tuteur n'était pas en position anormale et remplissait bien l'office souhaité d'une tige

métallique.

De même, ne peut être l'instrument d'un dommage des barrières destinées à canaliser des skieurs montant au téléski, dès lors que les barrières sont dans une position non anormale et dans un état non défectueux.

En revanche, on considère que la chose a une position anormale et dangereuse pouvant engager la responsabilité du gardien ou du propriétaire dans quelques cas significatifs :

- jardinières installées de façon anormale,
- grumes entreposées sur le bas côté d'une route et percutées par une automobile

Autre domaine de responsabilité

Cette fois, en retenant la responsabilité contractuelle, notons que la responsabilité d'un vendeur d'immeuble, qui a volontairement dissimulé aux acheteurs des vices graves constatés par un expert est responsable des vices cachés affectant le bien vendu, cette fois sur le fondement de l'article 1641 du code civil. Dans ce cas, l'acheteur obtiendra la diminution du prix de vente correspondant à la remise en état de l'immeuble. De même, sera indemnisé le préjudice lié à la dégradation du cadre de vie de l'acquéreur liée aux manœuvres du vendeur.



Numéros utiles

URGENCES

Commissariat de police :
17 ou 01 34 38 37 37
Gendarmerie de Domont : 01 39 35 58 50
Pompiers : 18 ou 01 30 11 90 70
SAMU : 15
SOS Poison intoxication : 01 40 05 48 48
SOS Médecins 95 : 01 30 40 12 12
Pharmacie de garde : 17 ou 01 39 35 51 51
Urgences eau : 0 811 900 400
Urgences électricité : 01 39 35 11 11
Urgences gaz : 0 810 433 192
Hôpital Montmorency : 01 34 06 60 00
Allo Enfance Maltraitée :
119 ou départemental : 01 30 30 31 31
Jeunes Violence écoute : 0 800 20 22 23
Sida Info service : 0 800 840 800
Drogue, alcool, tabac : 113

ENVIRONNEMENT

Collecte des déchets : 0 800 735 736
Bacs à déchets : 0 800 735 736
Balayage des rues : 0 800 800 490
Eclairage public : 0 800 800 051
S.I.A.H. : 01 39 86 06 07
Sigidurs : 01 34 19 69 70
Déchèterie de Sarcelles : 0 800 735 736

AUTRES ADMINISTRATIONS

D.D.E. Gonesse : 01 34 45 39 30
Trésorerie Ecouen : 01 39 90 05 10
C.C.O.P.F. (Communauté de Communes
de l'Ouest de la Plaine de France) :
01 39 91 12 12
Sous-Préfecture Sarcelles :
01 34 04 30 00
Assistante sociale Domont :
01 39 35 16 16



NOUVEAU
NOTRE SITE
INTERNET
BIENTÔT
EN LIGNE

État civil

NAISSANCES

BOGGIO Marceau, né le 31 mai 2012
LEVEILLE Millla, née le 17 juillet 2012
VIEIRA LUIS Maëlys, née le 17 août 2012
VERNEL Julia, née le 16 septembre 2012
PAYET Angèle, née le 27 septembre 2012
LANDRE KHALFI Shadé, née le 5 octobre 2012
PASCUAL Baptiste, né le 23 novembre 2012
DOMAN Simon, né le 16 janvier 2013
LIGNER Loïc, né le 2 mars 2013
YABAS Audrey, née le 8 avril 2013

Bienvenue aux bout'choux et félicitations aux parents.

DÉCÈS

Monsieur FLEURIGANT Lucien, le 23 janvier 2013

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

MARIAGES

TELES MARTINS Stéphane et HOUDAYER Marion,
le 8 septembre 2012

DUGAQUIER Xavier et FANTINI Céline, le 15 juin 2013

Nous adressons aux époux tous nos vœux de bonheur.

SERVICES

MAIRIE

Place de la Mairie
95350 PISCOP
Tél. : 01 39 90 19 04
Fax : 01 34 19 93 20
Mail : mairie.piscop@wanadoo.fr
Site officiel : www.piscop.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 15h à 17h30
- Jeudi : de 15h à 19h

SALLE DES FÊTES

Rue des Petits Poiriers
95350 PISCOP
Tarif : 1 900 € (tarif 2014) pour le week-end du vendredi 14 h au dimanche 16h.
Pour maximum 180 personnes.
Réservation plus d'1 an à l'avance par courrier avec enveloppe timbrée (pour plus d'information contacter directement la Mairie).

BIBLIOTHEQUE

Madame Gwénaëlle HEDOUIN (bénévole)
Place de la Mairie
95350 PISCOP

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le vendredi de 16h30 à 18h30

ECOLE

Madame THIEBAUT Claire
Chemin Notre Dame
95350 PISCOP
Tél. : 01.39.92.47.14
De 9h00 à 12h et de 13h30 à 16h30

GARDERIE

Chemin Notre Dame
95350 PISCOP
Tél. : 01.39.92.14.59
De 7h30 à 9h et de 16h20 à 18h30



Ville de Piscop

Fête Nationale

*Venez nombreux, amenez vos amis
pour faire la fête à piscop*

le samedi 13 juillet 2013

*à la salle des fêtes "les blés Mûrs"
Rue des petits poiriers*

Buffet à partir de 19h30

**À PARTIR DE 23H FEUX D'ARTIFICE
SUIVI D'UN BAL ANIMÉ PAR LAURENT**

*Inscription avant le
2 juillet 2013*

PRIX ADULTE : 15 EUROS

ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS : 10 EUROS

Réservation à l'avance obligatoire

Tél. : 01 39 90 19 04 - Fax : 01 34 19 93 20 - Mairie : mairie.piscop@wanadoo.fr